

Projet de loi du Bloc Québécois sur la sécurité de la vieillesse;

UNE NOUVELLE ET IMPORTANTE ÉTAPE DE FRANCHIE
POUR METTRE FIN À LA DISCRIMINATION BASÉE SUR L'ÂGE ENTRE NOS AÎNÉS!

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 19 octobre 2023 – Le député fédéral de Montarville, M. Stéphane Bergeron, salue le travail effectué par sa collègue bloquiste de Shefford, Mme Andréanne Larouche, dont le projet de loi, qui vise à mettre fin à la discrimination basée sur l'âge pour la détermination du montant de la prestation de sécurité de la vieillesse versée à nos aînés, a obtenu, le 18 octobre dernier, l'appui d'une majorité de parlementaires à la Chambre des communes. Il s'agit d'une nouvelle importante, puisque ce projet de loi passe maintenant à l'étape suivante, soit l'étude en comité. «C'est une excellence nouvelle pour nos aînés, alors que l'inflation demeure élevée et que leur pouvoir d'achat s'en trouve toujours davantage affecté», a déclaré M. Bergeron.

«En 2021, le gouvernement de Justin Trudeau a créé deux catégories d'aînés, les “jeunes” et les “vieux”, distinction aussi odieuse qu'arbitraire entre celles et ceux qui ont bâti le Québec d'aujourd'hui et à qui nous devons largement d'avoir le privilège de pouvoir vivre dans une société paisible et prospère. Le Bloc Québécois continue de porter sans relâche la cause de nos aînés, afin qu'ils aient droit à un traitement juste et équitable. L'appui donné par la Chambre des communes à nos bâtisseuses et bâtisseurs témoigne de cette volonté de mettre fin à cette injustice. J'espère que le gouvernement libéral saura en prendre note et qu'il ne s'entêtera pas à vouloir entretenir cette vile distinction entre nos aînés», d'ajouter le député de Montarville.

«Nos aînés ont été, à maints égards, particulièrement touchés par la pandémie et ses suites, puis par un coût de la vie qui ne cesse d'augmenter, si bien qu'ils sont confrontés à un casse-tête financier pour joindre les deux bouts et vivre décemment... Les revenus sont d'autant plus limités pour les personnes âgées de 65 à 74 ans, qui ont injustement été exclues par Ottawa de la bonification de la pension de vieillesse. C'est intolérable, considérant qu'ils ont été et demeurent indistinctement concernés par les effets de l'inflation! Le projet de loi C-319, présenté par notre formation politique permettra, s'il franchit toutes les étapes du processus parlementaire, de rétablir l'équité de traitement pour tous les prestataires de la pension de vieillesse et, du même coup, une aide salubre pour nos aînés qui se retrouvent en situation de pauvreté», a-t-il poursuivi.

Ce projet de loi est d'ailleurs soutenu par des groupes de défense des droits des retraités et des aînés tels que l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS), l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP), l'Association des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec – Centrale des syndicats du Québec (AREQ-CSQ) et la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ).

«Il est souvent bien commode de penser qu'après une vie de labeur à construire ce Québec prospère et paisible que nous connaissons, nos aînés profitent enfin d'un repos bien mérité et de tous les égards qui leur sont dus... Rien n'est plus faux et il est de notre devoir d'y remédier! Dans ce dossier, tout particulièrement, la partisanerie n'a pas sa place. Nous devons travailler ensemble dans le meilleur intérêt de nos aînés. Nous allons continuer à talonner le gouvernement sur cet enjeu; c'est une simple question de respect envers nos aînés! Une nouvelle étape est franchie et c'est tant mieux, mais il reste encore beaucoup à faire pour que ce projet de loi franchisse tout le processus législatif jusqu'à son adoption complète. Nous ne baisserons pas les bras!», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)